

ADAGE : quels éléments pour préparer le dépôt d'un projet ?

Premier degré – DSDEN 93



Bienvenue dans l'application ADAGE



Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
de la Seine-Saint-Denis

1. Le projet

Les deux premiers onglets « Données générales » et « Le projet » sont très synthétiques. Les détails sont attendus plus bas, dans l'onglet 4 « Le contenu du projet »

Titre du projet :	Le plus explicite possible et indiquant clairement le domaine principal correspondant (EPS, LV, EAC, EDD, ...)
Description :	La plus synthétique possible. Le champ est limité à 500 signes mais des détails sont attendus dans l'onglet 4.
Domaines artistiques et culturels :	A choisir dans la liste déroulante. Attention les projets EPS sont à déposer dans la catégorie « Danse », les projets en langues vivantes dans la catégorie « Univers du livre, de la lecture et de l'écriture », les projets concernant les nouvelles technologies ou le numérique dans la catégorie « Arts numériques ».
Partenaire(s) :	A choisir dans la liste déroulante
Autre(s) partenaire(s) :	A n'utiliser que si les partenaires choisis ne figurent pas dans la liste précédente
Établissement(s) 1er degré associé(s) :	Liste des écoles concernées par le même projet, si possible avec le RNE. Ajouter autant de lignes que nécessaire.
Établissement(s) 2nd degré associé(s) :	Liste des établissements, si possible avec le RNE. Ajouter autant de lignes que nécessaire.

2. Les participants

A préciser dans le troisième onglet

Professeur coordonnateur du projet :	Par défaut, le nom du directeur peut être indiqué
Conseiller pédagogique référent :	CPC, CPAP, CPEM, CPD EPS, ...
Classes engagées :	Avec un niveau, un nombre d'élèves et un enseignant 'responsable' de la classe Plusieurs classes sont possible ici ; ajouter autant de lignes que nécessaire
Intervenants :	Si le projet ne mobilise aucun intervenant extérieur à l'école, indiquer « <i>aucun intervenant</i> ». Dans le cas de projets de liaison inter-degrés, si les intervenants ne sont pas encore choisis en lien avec l'établissement du 2nd degré, indiquer « <i>en attente du choix d'un intervenant</i> »

3. Le contenu du projet

Concerne le quatrième onglet. Les trois verbes mentionnés dans le tableau font référence aux trois piliers constitutifs du parcours d'éducation artistique et culturelle de l'élève (**rencontrer** des œuvres ou des artistes, **pratiquer** la peinture, la musique, la danse ..., **connaître** pour acquérir des repères chronologiques ou se constituer une culture générale partagée par exemple)

Rencontrer	Suivre les indications proposées par l'application
Pratiquer	
Connaître	
Restitutions envisagées	
Étapes prévisionnelles	

4. Budget prévisionnel

Concerne le cinquième onglet : dépenses et recettes doivent impérativement être en équilibre.

Dépenses

Interventions de professionnels	Nombre d'heures x tarif horaire. Si votre projet ne nécessite pas le financement d'un intervenant, indiquer 'pas d'intervenant' puis nombre d'heures : 1 et tarif horaire : 0
Sorties	Spectacles, expositions,...
Frais de fonctionnement	Suivre les indications de la note publiée par la DSDEN 93 (annexe Adage 3).
Frais de déplacement	

Recettes

Participation de l'école dont la caisse des écoles	Sélectionner la valeur correspondante en utilisant la molette
Subvention demandée à la commune	
Subvention demandée à la communauté d'agglomération	
Autres apports	
Reste à financer	Cette somme est calculée automatiquement. Elle correspond au montant de la subvention demandée auprès de la DSDEN 93

Contacts : l'équipe de la circonscription, les conseillers spécialisés du pôle Pédagogie ou le service des affaires financières (ce.93saf@ac-creteil.fr)